

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

Compartment de la SICAV R-co 2
Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0013533940 (Action P EUR)

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Stoxx 600® DR (C) dividendes réinvestis, en investissant principalement dans des sociétés européennes qui s'engagent à favoriser l'émergence d'une société plus inclusive, tout en mettant en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le compartiment cherche à concilier performance financière et impact social en favorisant l'émergence d'une société plus inclusive, avec une attention particulière portée sur le handicap. La sélection de valeurs se concentre sur l'intégration de ces défis sociétaux dans les stratégies de gestion des entreprises ainsi qu'au travers de leurs biens produits et de leurs services rendus. Elle privilégie les sociétés qui démontrent, selon l'analyse de la société de gestion, de bonnes pratiques en matière de traitement de l'ensemble des parties prenantes ; notamment leurs fournisseurs, salariés, communautés et clients.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des valeurs avec un potentiel d'appréciation supérieure à l'indicateur de référence selon l'analyse de la société de gestion. Les choix de titres résultent d'une analyse fondamentale de la rentabilité des sociétés, de la valorisation par le marché, de l'analyse de l'environnement économique et d'une recherche extra financière.

La sélection de valeurs portera plus particulièrement sur 5 facteurs que sont la diversité, les femmes, la sécurité, les communautés et les personnes en situation de handicap. Ainsi, pour chacun de ces facteurs, un indicateur d'impact est utilisé ex-ante dans la construction du portefeuille : (i) l'existence de programmes visant à faciliter la diversité au sein des salariés de l'entreprise, sur des aspects tels que le genre, la religion, l'origine ethnique, etc, (ii) la présence de femmes dans les instances dirigeantes de l'entreprise, (iii) les accidents survenus sur le lieu de travail, (iv) le développement de projets communautaires et de programmes philanthropiques répondant aux besoins locaux, et (v) l'existence de politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise.

La définition de l'univers d'investissement éligible s'articule principalement autour de l'exclusion de sociétés : (i) qui

enfreindraient les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ; puis de manière concomitante, (ii) qui enfreindraient les principes d'investissement relatifs au charbon thermique du Groupe Rothschild & Co, (iii) les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, (iv) les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales, (v) qui ne disposent pas d'une politique de diligence raisonnable sur les questions de travail traitées par les conventions 1 à 8 de l'OIT, (vi) affectées par des controverses sociales très sévères ou sévères liées au droit du travail (diversité, santé, sécurité), (vii) du secteur de l'armement, (viii) des secteurs de l'alcool, du tabac, de la pornographie, des jeux de hasard, et enfin (ix) des 20% des sociétés les moins bien notées sur le pilier Social de l'univers d'investissement initial (détaillé dans le prospectus) – les notations ESG proviennent principalement d'un prestataire de données externes, et s'appuient sur une méthodologie « Best-in-Class » privilégiant les entreprises les mieux notées (de AAA (meilleure note) à CCC) au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

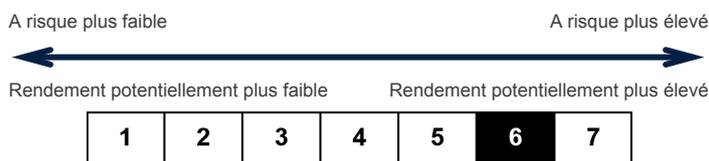
Le compartiment est investi entre 75% et 100% de son actif net en actions émises dans les pays européens (titres vifs détenus en direct) de toutes tailles de capitalisation et de tous secteurs, dont 75% minimum investis en actions émises au sein de l'union européenne. Le risque de change en devises autres que celles de la zone euro est plafonné à 50% maximum de l'actif net. Le compartiment pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en valeurs hors zone euro, avec, ou non, le risque de change associé.

Le compartiment pourra également investir : (i) entre 0 et 10% maximum de son actif net en produits de taux et/ou monétaires des pays de l'Union Européenne, (ii) entre 0 et 10% maximum en parts ou actions d'OPC et (iii) entre 0 et 10% en liquidités.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce compartiment est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions de l'Union Européenne.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

• La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le compartiment n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,28%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées

Pas d'historique suffisant

Ce compartiment a été créé en 2021.

Les Actions « P EUR » ont été créées le 24/09/2021.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Compartiment issu de la fusion-absorption du FCP R-co 4Change Human Values le 24/09/2021: la part P EUR du FCP Absorbé créée le 30/09/2020 devient la catégorie d'actions P EUR de ce compartiment, renommé R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity le 15/10/2021 dans le cadre d'un changement stratégique pour favoriser l'émergence d'une société plus inclusive.

Informations pratiques

En tant que fonds de partage, 0,25% de l'actif net (hors parts ou actions d'OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe) de l'action P EUR sera déduit des frais de gestion prélevés par la société de gestion, et reversé à Emeraude Solidaire pour son projet « Le Café Joyeux ». Ce reversement ne donne pas lieu à un éventuel avantage fiscal pour les actionnaires, la société de gestion s'engageant quant à elle à expressément y renoncer.

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris. La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA et pouvant servir d'unités de compte à des contrats d'assurance-vie.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com/fr>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.